

Caroline Courbières

LERASS, Université Toulouse 3 Paul Sabatier

La représentation documentaire du genre dans les classifications décimales

Créées à l'aube du xx^e siècle, la classification décimale de Dewey (DDC) et la classification décimale universelle (UDC) sont des outils professionnels normés, destinés à classer les documents en fonction de leur sujet, et des systèmes encyclopédiques de représentation des connaissances normatifs¹. Leur saisie en tant que métadiscours constituants – à la fois textes descriptifs du savoir et discours de référence sur le savoir (Courbières, 2011) – permet de déployer leur dimension idéologique entendue comme « une construction à la fois théorique et pratique, vision du monde et moyen (imparfait) d'adaptation pratique aux situations vécues » (Jeanneret, 1994). Le discours documentaire élabore ainsi des représentations langagières du genre comme traces d'autres discours, c'est-à-dire comme des unités informationnelles renvoyant à d'autres unités produites dans des sphères discursives non documentaires.

La prise en compte des horizons documentaires dans lesquels ces classifications occidentales sont élaborées et évoluent invite à questionner les cadres de référence qu'elles fixent et reconfigurent. Considérer le genre comme objet de message documentaire nous oblige à préciser le cadre

interprétatif à l'intérieur duquel se construit sa représentation. Défini et circonscrit dans le champ des études linguistiques jusqu'à la seconde moitié du xx^e siècle, ce concept est en effet devenu, dans les années 1960, l'objet de ses propres études (Stoller, 1968). Dans cette mouvance, le terme s'est mis depuis quelque temps à innover nombre de discours, au-delà de la sphère scientifique, notamment par le biais de l'action des groupes de personnes lesbiennes, gays, bisexuelles et transgenres (LGBT). C'est au regard de cette récente sémantisation de la notion que nous allons observer quelle(s) représentation(s) du genre élabore le discours documentaire².

De la catégorie...

Les classifications décimales partagent avec la notion de genre une visée conceptuelle de catégorisation : le terme de genre et le principe documentaire classificatoire renvoient tous deux à la classification dans son acception générale, à savoir « l'action de distribuer les individus ou

les objets par classes ou ensembles regroupant ceux qui présentent des caractères communs» (Meyriat, 1993). Le latin *genus, generis*, dont est issu «genre», possédait quatre sens principaux: l'origine ou la naissance; la race, l'espèce de peuple ou la nation; la race, l'espèce ou le genre; et le genre, la sorte ou l'espèce (notions appliquées aux noms abstraits). La troisième acception, à laquelle se rattache le «genre humain», entendait notamment le «genre féminin» et le «genre masculin» comme catégories des personnes. Dans l'ancien français, *genre* gardera la valeur latine de «catégorie», liée au sens de «sexe», jusqu'au XIII^e siècle, et à celui de «race» jusqu'à l'époque classique, mais «c'est l'idée générale de "groupement, catégorie" qui domine l'ensemble des emplois au cours de l'histoire» (Rey, 1998). Si les dictionnaires actuels définissent ce mot de la sorte, ainsi que son emploi pour désigner les deux catégories grammaticales du français – emploi attesté dès le XIII^e siècle –, ils ne le définissent pas (encore) en opposition dialectique avec la notion de sexe, voire en liaison avec la notion d'identité. Des *Women Studies* anglo-saxonnes aux études sur le genre, le discours théorique a de son côté opéré une mise en abyme de la notion, et (im)posé la catégorie du genre comme concept central des travaux contemporains, lui assujettissant la notion de sexe: «dans nombre de textes américains, le terme *gender* a totalement remplacé celui de *sex*» (Fraser, 2005). C'est cependant le terme de «sexe» que l'on retrouve dans les DDC et UDC pour représenter la notion de genre en tant qu'outil de catégorisation des personnes.

En effet, les deux classifications décimales étudiées utilisent la répartition sexuelle comme critère de classement des personnes: le critère sexuel y sert à l'inscription des personnes en tant qu'individus, parmi d'autres critères comme la langue, la forme, le point de vue, le lieu, le temps, etc. Dans son édition de 1958, la classification décimale universelle distingue ainsi les personnes selon «l'âge», «le sexe», «la nature corporelle et spirituelle», «la profession» et «les classes sociales». Dans son édition suivante, elle les

classe d'après «l'âge», «la race», «le sexe», «les caractéristiques physiques et mentales», «l'activité professionnelle», «les états, classes sociales» (UDC, 1986). Enfin, dans les plus récentes éditions, elle retient les critères de «l'âge», de «l'ethnie, la nationalité, la citoyenneté», «du sexe et de la parenté», «de leur état physique et mental», «de leur activité professionnelle» et de «la situation sociale et l'état civil».

La classification de Dewey définit pour sa part les individus selon «leur race, leur ethnie, leur nationalité» (DDC, 1990), puis selon «leur sexe et leur situation dans la famille», «leur âge», «leur condition socio-économique», «leur état de santé physique et mentale» et «leur profession» (DDC, 1993). Dans son édition de 2005, elle opère une refonte de cette subdivision commune en retenant les critères du sexe («les hommes», «les femmes»), de l'âge («les jeunes», «les adultes»), de la parenté («les familles et parents»), du statut social («les groupes définis par leur statut social»), de l'état physique («les handicapés et les malades») et, enfin, de l'appartenance ou l'adhésion à des catégories identifiées («les groupes professionnels et religieux» et «les groupes ethniques et nationaux»).

On doit tout d'abord noter que les deux classifications développent le critère sexuel en consignait le «sexe masculin» avant le «sexe féminin», instaurant de ce fait, sinon un degré hiérarchique, du moins un ordre entre les deux. On doit ensuite remarquer que les classifications observent une répartition binaire entre «sexe masculin» et «sexe féminin», tout du moins jusqu'au début des années 1980 pour la classification décimale universelle. Le critère sexuel s'enrichit alors d'une troisième catégorie, celle des «personnes présentant des caractéristiques sexuelles, psycho-sexuelles, ou socio-sexuelles ambivalentes ou particulières» (UDC, 1986); cette catégorie nouvelle s'élargit encore par la suite aux «personnes présentant des caractéristiques sexuelles particulières. Homosexuels. Lesbiennes. Transsexuels. Pervers sexuels. Sado-masochistes» (UDC, 1994; 1998; 2001). Bien que le

critère sexuel reste un trait définitoire des personnes et individus dans chacun des langages étudiés, l'évolution de leur catégorisation constitue une révision des critères de différenciation à l'intérieur de la classe du sexe. Le rapprochement effectué au cours des années 1990 entre la notion d'identité et ce qui relève de la pratique sexuelle marque ainsi les prémices de l'intégration du genre en tant que notion documentaire – intégration qui peut s'expliquer par l'augmentation du nombre de travaux sur le genre dans les pays anglo-saxons ou, dans une moindre mesure, en France³.

Cette nouvelle catégorie élaborée par le langage documentaire regroupe plusieurs sous-catégories ne relevant pas de la même approche (si nous pouvons le dire ainsi). Est ainsi tout d'abord désignée la sous-catégorie de personnes pouvant se définir par des spécificités biologiques spécifiques à l'image des intersexués (anciennement appelés hermaphrodites), se trouvant anatomiquement et physiologiquement entre l'homme et la femme. Puis se trouvent exprimées documentairement des sous-catégories se caractérisant soit par une orientation non hétérosexuelle (« Homosexuels », « Lesbiennes »), soit par une pratique sexuelle spécifique (« Sado-masochistes »), soit encore par une perversion sexuelle générale (« Pervers sexuels »). Les « Transsexuels », enfin, relèvent à la fois de la première sous-catégorie – si l'on considère les transsexuels qui suivent un traitement hormonal et/ou qui réalisent une réassignation de sexe (orchidectomie pour les transsexuels originellement mâles, ovariectomie et mastectomie pour les transsexuels femelles) – et d'une nouvelle sous-catégorie que l'on pourrait appeler « transgenre ». Ce terme, revendiqué par les représentants du groupe de prévention et d'action pour la santé et le travail des transsexuel(le)s (PASTT), sert à désigner une personne dont l'identité de genre ne correspond pas à son sexe de naissance⁴. Cette notion d'identité de genre a été récemment définie par un panel international d'experts en législation des droits humains et de l'orientation sexuelle et de l'identité de

genre⁵ : « elle doit être comprise comme faisant référence à l'expérience intime et personnelle de son genre profondément vécue par chacun, qu'elle corresponde ou non au sexe assigné à la naissance, y compris la conscience personnelle du corps (qui peut impliquer, si consentie librement, une modification de l'apparence ou des fonctions corporelles par des moyens médicaux, chirurgicaux ou autres) et d'autres expressions du genre, y compris l'habillement, le discours et les manières de se conduire » (*Principes de Jogjakarta*, 2007). Cette définition de l'identité de genre, reprise dans le document thématique *Droits de l'homme et identité de genre*, commandité et publié par le Commissaire aux droits de l'homme (2009), renvoie donc à la façon dont chaque individu peut manifester son propre sentiment d'appartenance à un genre, indépendamment de son sexe biologique. Si beaucoup de groupes de la scène musicale rock depuis les années 1970 se sont déjà librement emparés de cette identité⁶, la qualification par le genre serait ici distincte de la question de l'orientation sexuelle qui se voit, dans le discours documentaire, fusionnée avec le sexe biologique.

... à l'orientation

Le choix opéré par le discours documentaire se trouve en décalage avec l'idée que l'identité de genre serait indépendante de l'affirmation d'une quelconque orientation sexuelle. L'UDC poursuit en effet la subdivision relative à la description des « personnes en fonction du sexe et de la parenté » en faisant succéder au « sexe masculin » et au « sexe féminin » les « personnes en fonction de leur(s) orientation(s) sexuelle(s) ». De manière similaire, la DDC (2005) fait émerger la notion de genre dans le domaine psychologique (« Psychologie de la sexualité et psychologie des sexes ») sous l'intitulé « Différences sexuelles ». Cette notion, succédant à celles du sexe et de la personnalité et

précédant les « relations sexuelles », regroupe ici la « masculinité », la « féminité » et la « bisexualité ». Le passage documentaire de l'identité sexuelle à l'orientation sexuelle nous renvoie à la déclinaison du critère sexuel dans la classification décimale universelle en « Homosexuels » et « Lesbiennes ». Outre l'« homosexualité », c'est plus largement la question sexuelle au sens de penchants sexuels spécifiques qui se trouve inscrite comme caractéristique des personnes. Cette notion d'orientation sexuelle doit à son tour être « comprise comme faisant référence à la capacité de chacun de ressentir une profonde attirance émotionnelle, affective et sexuelle envers des individus du sexe opposé, de même sexe ou de plus d'un sexe, et d'entretenir des relations intimes et sexuelles avec ces individus » (*Principes de Jogjakarta*, 2007). Il convient ici d'ajouter que cette définition sous-entend vraisemblablement qu'elle concerne des individus adultes et consentants.

L'assimilation documentaire observée de l'orientation sexuelle à l'identité sexuelle rejoint ainsi la *Déclaration de Montréal* adoptée le 29 juillet 2006 lors de la Conférence internationale sur les droits humains des LGBT : « les lesbiennes, gais [*sic*] et bisexuels doivent reconnaître que le questionnement de la signification de son sexe et la mise en cause des rôles sexuels rigides sont en fait les deux côtés de la même médaille⁷. » Il faut ici constater la propagation dans la société contemporaine de ce discours tenu par des catégories de personnes au sujet desquels certains osent s'interroger : « on peut discuter du bien-fondé des droits LGTB (lesbienne, gay, trans et bi) et jusqu'où allonger le catalogue [...] » (Debray, 2009). Le concept de genre implique en effet d'appréhender sa (re)contextualisation à travers les discours le prenant en charge. On retrouve justement l'approche du genre par l'identité et l'orientation sexuelle au cœur de la première *Déclaration relative aux droits de l'homme et à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre*⁸, soutenue par une soixantaine de pays et présentée lors la 63^e session de l'Assemblée générale des Nations unies (New York, décembre 2008).

Le discours documentaire, pour sa part, manifeste implicitement la question d'une identité sexuelle qui ne se définirait plus – seulement – par l'appartenance à l'un des sexes (qu'il s'agisse du sexe biologique de naissance ou du sexe acquis des transsexuels), mais – également – par l'orientation sexuelle (inversion et perversion comprises) de chacun. En effet, si l'on tente d'approcher l'homosexualité de manière sémiotique, celle-ci se définit sur l'axe de l'orientation sexuelle où elle s'oppose à l'hétérosexualité, toutes deux se distinguant de la bisexualité. C'est d'ailleurs par ces trois termes spécifiques et par celui de transsexualité, tous les quatre inclus au même niveau hiérarchique, que la DDC (2005) explicite la notion d'orientation sexuelle. L'« orientation sexuelle » envisage ici la pratique sexuelle comme projet inscrit dans le domaine psychologique, et pose le terme spécifique « homosexualité » à la fois en amont et en aval d'autres pratiques sexuelles possibles. À l'inverse de l'élargissement observé du critère sexuel – qui dépasse le cadre strictement biologique –, les sous-catégories distinguées, bien qu'hétéroclites, se rapportent toutes au sexe en tant que pratique. Elles font aussi écho à la théorie *queer*, dont la dénomination argotique permet d'englober de manière universelle tout type de sexualité (Christensen, 2008) et qui revendique l'abolition des catégories identitaires fondées sur l'appartenance à un sexe ou sur le partage d'une orientation sexuelle. L'une de ses tendances visant à reléguer la notion de genre aux études féministes pour se consacrer à la sexualité, cette théorie jette à son tour le trouble au sein des discours spécialisés : « ceux et celles qui postulent la distinction méthodologique entre études *queer* et études féministes font miroiter que la sexualité surpasse le genre et le supplante. » (Butler, 2006)

Pourtant, tout être humain *femelle* (par exemple) peut être libre de son orientation et de ses comportements sexuels ; l'assimilation documentaire de son identité biologique à son orientation sexuelle lui permet alors de se définir selon quatre positions majeures possibles : hétéro-

sexuelle / homosexuelle / bisexuelle / asexuée. Ce modèle, dont certaines positions resteraient à préciser, permet ainsi de rendre visible une catégorie de personnes qui pourraient revendiquer une identité par le refus d'une quelconque orientation sexuelle : « celles qui, selon les critères de notre "culture", sont la lie de la terre, la *Scum*... des filles à l'aise, tout près d'être asexuées. » (Solanas, 2005) Il montre surtout, à l'inverse, comment les langages examinés, en accord avec le discours dominant, augmentent la visibilité de personnes revendiquant leur orientation sexuelle particulière pour le sexe auquel elles appartiennent.

Si la notion de genre émerge à travers la catégorisation documentaire des personnes au regard de leur orientation sexuelle, elle se trouve par ailleurs explicitement inscrite depuis le début des années 2000 dans le cadre des sciences sociales. La classification décimale de Dewey ménage ainsi une place aux « études de genre incluant le rôle, le genre et le travail sur des personnes d'un point de vue interdisciplinaire » (DDC, 2004), et la classification décimale universelle la situe dans le cadre de la division documentaire « Théories, méthodologie et méthodes des sciences sociales » sous l'« étude des genres » (UDC, 2001). Dans ce dernier langage, cette nouvelle préoccupation sociale génère à un niveau hiérarchique inférieur l'« émancipation des femmes » : ce motif documentaire, lié à la figure de la citoyenne, se déplace du domaine relatif à l'ethnologie, aux coutumes, traditions et folklore, où l'UDC la cantonnait jusqu'alors. L'« étude des genres » vient ainsi actualiser le sème féminin et celui de l'affranchissement, rétablissant l'unité de la notion plurielle « femmes » là où l'assimilation de l'identité sexuelle à l'orientation sexuelle la divisait implicitement. Par ailleurs, le choix de cette lexie composée, qui définit *les genres* comme objet d'étude, se démarque des mentions déjà relevées de cette notion : tandis que *le genre* entretient des rapports documentaires complexes avec le sexe, *les genres* embrassent tous les sujets potentiels liés aux personnes considérées en fonction de leur sexe ou de leur orientation sexuelle. Cette nouvelle

unité documentaire, malgré la mention spécifique qu'elle génère, a pour conséquence de dissoudre les genres *sexuels* – féminin et masculin – et d'autoriser leur dissolution au profit d'autres modalités identitaires, renforçant l'évolution générale observée dans le discours documentaire. Le parcours mené révèle ainsi comment ce discours procède de ce qui nous semble être un brouillage de l'identité biologique et de l'identité de genre si l'on définit celle-ci comme assignation sociale et identification subjective de l'individu aux catégories ♀ et ♂.

Entre discours scientifique et discours sociétal, le discours documentaire constitue un espace discursif où la notion de genre, en tant qu'objet de message, se trouve située par rapport à celles du sexe et d'identité, toutes deux intrinsèquement liées. D'une part, on observe une intégration documentaire du genre dans le principe de caractérisation sexuelle à travers l'inscription de personnes qui voient leur identité sexuelle modifiée. D'autre part, les classifications étudiées reconnaissent à la fois l'orientation sexuelle et des pratiques ou tendances sexuelles particulières comme critères définitoires des personnes. La révision documentaire des catégories de la différenciation sexuelle amène dès lors à s'interroger sur les critères identitaires désormais privilégiés : de la même manière que l'ethnie s'est substituée à la race dans la description documentaire des personnes, la préférence sexuelle vient y prendre place au même niveau que le sexe biologique, lui-même bousculé par ses propres métamorphoses.

Cette orientation, en phase avec le discours dominant, opère le recouvrement du sexe par le genre, mettant l'accent sur l'identité de genre. Le genre, conçu « comme un élément constitutif des rapports sociaux sur des différences perçues entre les sexes et comme une façon première de signifier les rapports de pouvoir » (Scott, 1988), se voit désormais qualifiant une identité dont la définition – qui, comme toute définition, relève de la signification sociale et politique du langage (Hall, 2007) – mérite d'être

davantage précisée⁹. L'identité de genre constitue certainement un outil nécessaire au régime de droit international afin de protéger toute personne humaine de mesures discriminatoires liées à ce qu'on pourrait appeler sa *liberté de*

genre; sa ligne idéologique laisse d'ores et déjà se profiler de prochains stéréotypes (de genre) qu'il conviendra de déconstruire.

NOTES

1. Les classifications étudiées, qui font partie des trois systèmes classificatoires les plus utilisés dans le monde avec celui de la Bibliothèque du Congrès (Library of Congress Classification), sont développées dans le cadre d'instances de contrôle internationales. Pour la classification décimale de Dewey, c'est un comité de la politique éditoriale (Editorial Policy Committee) composé de responsables de bibliothèques américaines, australiennes, canadiennes, sud-africaines et anglaises, qui supervise, en collaboration avec l'agence bibliographique nationale des États-Unis (Decimal Classification Division of the Library of Congress), les modifications proposées par l'équipe éditoriale. La classification décimale universelle est révisée par l'équipe éditoriale (UDC Editorial Team), en collaboration avec le conseil consultatif (UDC Advisory Board), organisme international de spécialistes de la classification.
2. Les classifications décimales ont été étudiées à travers leurs éditions abrégées françaises qui ponctuent la seconde moitié du XX^e siècle, à savoir: les 11^e (1990), 12^e (1993), 13^e (1998), 14^e (2005) éditions abrégées de la classification décimale de Dewey, et les 3^e (1958), 4^e (1986), 5^e (1994), 6^e (1998), 7^e (2001), 8^e (2012) éditions abrégées, et édition moyenne internationale (2004) de la classification décimale universelle. Les références aux langages cités sont codifiées dans la suite de l'article par la mention entre parenthèses de l'abréviation de la classification suivie de l'année d'édition.
3. Jusqu'en 1980, la base de données bibliographiques internationale de l'OCLC (Online Computer Library Center) enregistrait une quarantaine de livres et d'articles en langue française sur l'identité de genre; elle recense une centaine d'enregistrements nouveaux entre les années 1980 et les années 1990, plus de 500 la décennie suivante, et plus de mille entre 2001 et 2010 (Source: <www.worldcat.org>, consulté le 17/04/2013).
4. C'est dans le cadre d'une réflexion autour de cette notion d'identité de genre que l'équipe éditoriale de la classification décimale de Dewey a discuté de la représentation documentaire d'une catégorie « transgenre » (cf. *Transgendered People: A Discussion Paper*, 14 juin 2007. Disponible en ligne sur: <www.oclc.org/content/dam/oclc/dewey/discussion/papers/transgendered_people.pdf>, consulté le 17/04/2013).
5. Ce panel d'experts regroupe notamment des rapporteurs spéciaux des Nations unies, des membres de diverses commissions nationales, régionales et internationales des droits humains, et un ancien haut-commissaire des Nations unies aux droits de l'homme.
6. On se contentera de citer ici les New York Dolls.
7. Texte disponible en ligne: <www.declarationofmontreal.org/declaration/DeclarationdeMontrealFR.pdf>, consulté le 17/04/2013.
8. Résolution non contraignante du Conseil des droits de l'homme (CDH).
9. Notamment au regard de ses implications en termes de droit à la procréation (implications par ailleurs déjà soulevées dans le débat public actuel).

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

BUTLER, J., *Défaire le genre*, Paris, éditions Amsterdam, 2006.

CHRISTENSEN B., « Minoritization vs. Universalization: Lesbianism and Male Homosexuality in LCSH and LCC », *Knowledge Organization*, vol. 35, n° 4, 2008, p. 229-238.

COMMISSAIRE AUX DROITS DE L'HOMME, *Droits de l'homme et identité de genre*, document thématique, Strasbourg, Conseil de l'Europe, 2009.

COURBIÈRES, C., « Stéréotypage et artifice documentaires », *Communication & langages*, n° 170, 2011, p. 97-106.

DEBRAY, R., *Le Moment fraternité*, Paris, Gallimard, 2009.

FRASER, N., « Multiculturalisme, anti-essentialisme et démocratie radicale. Genèse de l'impasse actuelle de la théorie féministe », *Cahiers du Genre*, n° 39, 2005, p. 27-50.

HALL, S., « La redécouverte de l'idéologie », in HALL, S., *Identités et cultures*, Paris, éditions Amsterdam, 2007, p. 87-120.

INTERNATIONAL COMMISSION OF JURISTS, *Les Principes de Jogjakarta. Principes sur l'application de la législation internationale*

des droits humains en matière d'orientation sexuelle et d'identité de genre, mars 2007. Disponible en ligne sur: <www.refworld.org/docid/48244e602.html>, consulté le 17/04/2013.

JEANNERET, Y., *Écrire la science. Formes et enjeux de la vulgarisation*, Paris, Presses universitaires de France, 1994.

MEYRIAT, J., « Classifications bibliographiques », in ESTIVALS, R. (dir.), *Les Sciences de l'écrit: encyclopédie internationale de bibliologie*, Paris, Retz, 1993, p. 120-127.

REY, A., *Dictionnaire historique de la langue française*, Paris, Le Robert, 1998.

SCOTT, J. W., « Gender, A Useful Category of Historical Analysis », *American Historical Review*, vol. 91, n° 5, 1986, p. 1053-1075. Traduction française: « Genre: une catégorie utile d'analyse historique », *Les Cahiers du Grif*, n° 37-38, 1988, p. 125-153.

SOLANAS, V., *SCUM Manifesto*, Paris, Mille et une nuits, 2005.

STOLLER, R. J., *Sex and Gender: On the Development of Masculinity and Feminity*, New York, Science House, 1968.